

Réunion du Conseil Municipal de PERCY-EN-NORMANDIE

Séance du 05 novembre 2019

PROCÈS VERBAL

L'An deux mil dix-neuf, le cinq novembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de PERCY-EN-NORMANDIE, par convocation en date du trente octobre deux mille dix-neuf, se sont réunis à la Mairie de Percy, en séance publique, sous la présidence de Charly VARIN, Maire de PERCY-EN-NORMANDIE.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Michel ALIX, Régis BARBIER, Mickaël BARRÉ, Brigitte DESDEVISES, Marie-Angèle DEVILLE, Valéry DUMONT, Roland DUVAL, Nadine FOUCHARD, Ghislaine FOUCHER, Brigitte HOUSSIN, Damien JOUAN, Jean-Pierre JOULAN, Jean LE BÉHOT, Serge LENEVEU, Yohann LEROUTIER, Marie-Andrée MORIN, Charline POTIN, Roselyne RAMBOUR, Charly VARIN, Dominique ZALINSKI.

Etaient absents avec procuration : /.

Etaient absents sans procuration : Thomas ANDRÉ, Manuella DUVAL, Philippe LECANU, Colette LECHEVALIER, Joël LÉVEILLÉ, Pascal LOREILLE, Monique NÉHOU, Amélie NICOLAS, Romain PHILIPPE, Philippe QUINQUIS.

M. Valéry DUMONT a été élu secrétaire de séance.

Mme Aline BLANCHET, Directrice Générale des Services, assiste à la séance.

**Nombre de membres
en exercice : 30**

Présents : 20

**Absents
représentés : 0**

**Absents non
représentés : 10**

Votants : 20

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
2. Finances - marché public « accord cadre à bon de commande -Travaux de voiries rurales et urbaines sur 1 an renouvelable 2 fois » - attribution du marché
3. Questions diverses

1. Approbation du compte rendu de la séance précédente

M. le Maire demande au conseil s'il y a des remarques de fond sur le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 septembre 2019 et propose de l'approuver.

Il indique qu'à défaut de délibérations de la majorité des communes dans le délai imparti, l'accord local concernant la répartition des postes de conseillers communautaires de Villedieu Intercom n'a pas été validé par le Préfet. C'est donc la répartition par défaut qui s'applique, avec 46 délégués dont 7 pour la commune de PERCY-EN-NORMANDIE.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Marché public « accord cadre à bon de commande - travaux de voiries rurales et urbaines sur 1 an renouvelable 2 fois » - attribution du marché (délibération D-2019-57)

Lors du vote du budget 2019, le Conseil Municipal a ouvert des crédits pour la réalisation de travaux de voiries rurales et urbaines, pour un nouveau programme triennal 2019 - 2020 - 2021. Le maître d'œuvre retenu pour cette opération, le cabinet SA2E, a étudié le projet cet été, en étroite collaboration avec M. JOULAN, Maire adjoint en charge de la voirie, afin d'analyser de façon très détaillée chaque voirie concernée puis d'émettre les propositions de travaux les plus adaptés aux besoins.

La consultation des entreprises a été lancée sur cette base le 24 septembre dernier, par publication sur internet et dans un journal d'annonces légales. Compte tenu des montants estimés, la procédure utilisée est la procédure adaptée, le seuil pour un appel d'offres formalisé n'étant pas atteint (pour info : 5 548 000 € pour les marchés de travaux).

Le type de marché choisi est un accord-cadre à bons de commande : il fixe les prix unitaires du marché par poste de dépenses et permet ensuite de passer très simplement des bons de commande de travaux, au fur et à mesure des besoins, sur la base des priorités définies chaque année par la commission municipale en charge de la voirie, du chiffrage du maître d'œuvre et des crédits budgétaires ouverts. Le marché est passé pour 1 an, renouvelable 2 fois, avec une révision des prix. Pour chaque année, le montant minimum de commande est de 80 000 € HT et le maximum de 300 000 € HT.

La date limite de remise des offres était fixée au 17 octobre 2019, à 14 heures. Neuf réponses ont été reçues dans les délais, par voie électronique, dont l'une était une lettre d'excuse. Il y avait donc 8 offres de travaux. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie lundi 04 novembre 2019 afin de prendre connaissance du rapport d'analyse établi par le maître d'œuvre et du classement qu'il proposait.

La Commission propose au Conseil de suivre le classement établi par SA2E et d'attribuer le marché à l'entreprise la mieux disante, EUROVIA Granville, domiciliée ZI du Mesnil à Granville.

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie lundi 04 novembre 2019,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DÉCIDE

- **d'attribuer le marché d'accord cadre à bons de commande « travaux de voiries rurales et urbaines sur 1 an renouvelable 2 fois » à l'entreprise EUROVIA Granville, domiciliée ZI du Mesnil, 50400 GRANVILLE ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux, les éventuels avenants inférieurs à 5%, le renouvellement du marché et tous les documents relatifs à ce dossier.**

3. Questions diverses

➤ Conseil Départemental - audit sur les conseils

La délibération du Conseil Départemental de la Manche concernant le diagnostic du réseau des collèges est transmise à l'ensemble des conseillers municipaux. Elle préconise de développer l'offre éducative des collèges en les spécialisant, comme c'est le cas à Percy avec la création de la section sportive basket.

M. le Maire en profite pour informer les conseillers de la situation au collège du Moulin de Haut et à l'école Maupas dont les conseils d'administration et conseils d'école se tenaient ce jour. Tout se passe bien dans les deux structures, en particulier à l'école Maupas. Un premier bilan de l'école du socle sera fait en janvier. Parmi les exemples d'action mises en œuvre, une initiation à l'anglais et à l'allemand pour les CM2, qui se déplacent au collège, ainsi que des lectures à voix haute au CDI. Autre exemple : les défi-sciences, concernant les CM1 et CM2 qui iront faire des expériences scientifiques dans les classes de science au collège.

L'école du socle suscite beaucoup d'intérêt du RPI Beslon / Montbray et de l'école Sainte-Marie, qui aimerait bien y participer.

Suite à ce diagnostic départemental, il a été décidé qu'aucun collège ne fermerait dans les 3 ans qui viennent.

➤ Courrier du sénateur Philippe BAS concernant la loi « engagement et proximité »

M. BAS a transmis un courrier qui fait le point des propositions du Sénat concernant le texte de loi « engagement dans la vie locale et proximité de l'action publique ». Ce texte doit encore être amendé par l'Assemblée Nationale dans le cadre du processus législatif.

➤ Salle omnisports

Charline POTIN déplore qu'il y ait encore des fuites d'eau au niveau du plateau sportif de la salle omnisports, malgré les travaux faits après l'incendie. Le problème a effectivement été résolu en interne pour la partie vestiaires, où la fuite était très importante. Mais il n'arrive pas à être résolue dans la partie principale car il est compliqué de trouver une entreprise qui accepte d'intervenir et de prendre la responsabilité de ses travaux.

Mickaël BARRÉ souligne que la fuite est peu importante et dépend du sens du vent, il n'y a donc pas d'infiltration systématique.

Valéry DUMONT rappelle qu'il faut faire attention à ce que la porte du fond soit bien fermée lors du départ des utilisateurs, car certains la laissent volontairement ouvertes pour pouvoir entrer dans le gymnase. Un rappel sera fait à tous les utilisateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.
